

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public du 11 novembre 2009, acceptée par le Conseil municipal le 2 avril 2012, intitulée: «PET récup à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intensifier sa politique «Genève ville propre» selon son programme d'Agenda 21;
- de revoir la répartition des lieux de récupération de PET dans tous les quartiers genevois;
- de tester des levées d'ordures en triporteur.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le volume des déchets est en augmentation constante. Parallèlement, le taux de recyclage des déchets s'accroît en Ville de Genève, mais dans une proportion qui ne suit pas le plan de gestion cantonal des déchets. Dans ce but, la volonté d'offrir des nouveaux modes de collecte pour favoriser le tri est clairement déclarée et un projet est envisagé.

Projet d'un nouveau mode de collecte des ordures ménagères

2011 a vu naître le projet FUSIO «sites enterrés pour la collecte des ordures ménagères», visant un abandon progressif du système de levée au porte-à-porte dans certaines zones. Ce projet fait suite au budget voté en 2004 pour l'enfouissement d'environ 70 sites de récupération. L'occupation des sous-sols en ville de Genève est telle qu'il n'a pas toujours été possible d'équiper un site de récupération pour la totalité des déchets sélectionnés. A cette époque, plusieurs zones complètes du territoire municipal n'étaient pas encore dotées de points d'apport volontaire enterrés, notamment le centre-ville et les Eaux-Vives.

En parallèle, le Service Voirie – Ville propre rencontre de plus en plus de difficultés logistiques avec le système de levée porte-à-porte, qui devient au fil du temps obsolète. Ainsi, une étude de faisabilité de ce projet est actuellement en cours, en se focalisant sur les aspects logistiques, financiers et urbanistiques en particulier leur implantation liée notamment à la densité des sous-sols. Cette étude sera terminée à la fin de 2012. Deux zones test (Pâquis et Petit-Saon-

nex) devraient par la suite être équipées de ces nouveaux sites incluant différents types de déchets: verres blancs, verres colorés, compost, papiers, habits, alu et fer blanc, PET, ordures ménagères, piles et capsules Nespresso.

Les avantages de ce nouveau mode de collecte sont les suivants:

- facilité d'accès pour l'utilisateur qui n'a plus à se soucier des jours et horaires de collecte;
- libération d'espaces publics (trottoirs et chaussées) actuellement encombrés par les conteneurs standards à roulettes;
- meilleure intégration esthétique que les conteneurs conventionnels;
- forte diminution des nuisances sonores des camions de levée des déchets (presse hydraulique, claquements des conteneurs métalliques);
- favorisation de la mobilité, par une limitation de l'obstruction des rues due aux arrêts intempestifs des camions de levée des déchets;
- suppression du local poubelles et de son entretien par les propriétaires, d'où des gains financiers et sanitaires;
- diminution du coût de collecte pour la Ville de Genève (1 à 2 personnes par camion au lieu de 3 dans un camion de levée des déchets) et réallocation du personnel à d'autres missions et tâches de propreté, d'où une rationalisation efficiente des forces de travail;
- amélioration des conditions de travail des employés en charge de la levée;
- image dynamique de la Ville par la mise en œuvre d'un nouveau système de collecte.

A contrario, quelques inconvénients surgiraient:

- investissement initial très important pour équiper l'ensemble des quartiers (achat et enfouissement des bennes);
- contrôles plus fréquents du respect de l'utilisation et des horaires par les contrôleurs du domaine public de Voirie – Ville propre.

Il s'agit tout simplement de la Genève du futur en matière de récupération des déchets mais surtout d'incitation au tri. Ces points de récupération donnent les moyens de valoriser les déchets efficacement dans un véritable esprit «Agenda21».

Récupération du PET

En préambule, il convient de préciser que la collecte du PET est obligatoire pour les commerces et points de vente. Les communes et collectivités publiques n'ont aucune obligation de collecter le PET. Elles peuvent le faire à titre volontaire.

En ville de Genève, il a été décidé d'offrir ce service à la population sur les sites de récupération enterrés dans un but d'incitation au tri. Lors de tout nouvel enfouissement de bennes, la Ville de Genève procède systématiquement à l'implantation d'une benne à PET allant dans le sens d'Agenda 21.

Toutefois, environ 50 points de récupération aériens ne sont toujours pas équipés de conteneurs à PET. Leur contenance va de 1,2 à 1,5 m³, alors que la capacité d'un conteneur enterré est de 4,1 m³. Le bilan économique et écologique de l'ajout de bennes aériennes pour la récupération du PET serait donc largement déficitaire.

En effet, le PET non comprimé occupe un volume important dans les réceptacles de récupération. Les poids collectés, en regard des transports effectués, sont d'un rapport défavorable. Ceci étant, le PET incinéré n'est pas polluant si ce n'est l'énergie utilisée pour sa destruction.

Levée en triporteur

Le tonnage d'ordures ménagères étant d'environ 200 tonnes par jour de levée, il paraît difficilement concevable de transférer le mode logistique sur des véhicules de ce type. De plus, la topographie de la ville ne faciliterait pas leur circulation.

En revanche, il pourrait être envisageable, dans le cadre du projet FUSIO, que la levée desdites ordures soit prise en charge depuis les bâtiments jusqu'au centre de tri par ces véhicules alternatifs sur les secteurs non équipés de sites de récupération pour des motifs d'accessibilité ou de densité de sous-sol.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet